

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 103 de l'ordre du jour

**Mise en oeuvre de la première Décennie
des Nations Unies pour l'élimination
de la pauvreté (1997-2006)****Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination
de la pauvreté (1997-2006)****Rapport du Secrétaire général*****Additif****Activités menées par les organismes des Nations Unies
à l'appui des efforts nationaux**

1. On trouvera dans le présent additif les contributions des commissions régionales et des organismes des Nations Unies reçues trop tard pour être incluses dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (A/56/229).

A. Commissions régionales**Commission économique pour l'Afrique**

2. La Commission économique pour l'Afrique observe que sur les quelque 1,2 milliard de personnes qui survivent avec moins de 1 dollar par jour, 340 millions se trouvent en Afrique subsaharienne. De toutes les régions du monde, c'est l'Afrique subsaharienne qui présente le taux de pauvreté le plus élevé. La pauvreté en Afrique est endémique et a contribué au déclenchement de violents conflits qui ont entraîné à leur tour des déplacements massifs de population dans des pays comme le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, et accéléré la dégradation de l'environnement et la propagation du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et d'autres maladies comme la tuberculose multirésistante et le palu-

* La présentation du présent rapport a été retardée du fait que les contributions des institutions spécialisées et des commissions régionales ont été reçues après la date limite.



disme. De nombreux pays d'Afrique ont manifesté leur volonté de réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté en mettant en oeuvre des programmes d'atténuation de la pauvreté. D'autres, par contre, n'ont pas été en mesure de traduire leurs proclamations dans les faits.

3. L'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où les taux de pauvreté ont montré une tendance à la hausse au cours des années 90. Les gouvernements africains devront donc déployer des efforts vigoureux s'ils veulent maintenir leur objectif d'une réduction de moitié du nombre des pauvres d'ici à 2015. Il faut par conséquent se féliciter qu'en adoptant la Nouvelle Initiative africaine à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique aient réaffirmé leur engagement à atteindre cet objectif d'ici à 2015. La Nouvelle Initiative africaine précise les stratégies que mettra en oeuvre le continent afin d'atteindre cet objectif, stratégies qui privilégieront le développement agricole et rural, une saine gestion macroéconomique, la bonne gouvernance et une collaboration mutuellement avantageuse avec la communauté internationale. La Commission économique pour l'Afrique met actuellement la dernière main à un document qui servira de guide pratique à la Nouvelle Initiative africaine et décrira en détail et par secteur les politiques que les pays d'Afrique devront mettre en oeuvre s'ils veulent réaliser les ambitieux objectifs que leur assigne la Nouvelle Initiative dans la lutte contre la pauvreté et les maladies qui lui sont associées.

4. De son côté, la Commission économique pour l'Afrique, conformément à son mandat, prête assistance aux pays d'Afrique dans les efforts qu'ils déploient en vue de réduire la pauvreté. La publication phare, le *Rapport économique sur l'Afrique*, a consacré son édition de 1999 à une analyse de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté en Afrique, dont il ressort notamment que le produit intérieur brut par habitant du continent devra croître à un rythme annuel d'environ 7 % pendant une période prolongée pour que la pauvreté y recule de façon sensible. Les données actuellement disponibles confirment que la réduction de la pauvreté en Afrique continue de représenter un défi considérable malgré les efforts en cours et passés. Si l'on veut que l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015 ait des chances d'être atteint, il faudra que la communauté internationale adopte une stratégie mondiale pour cela. Cette stratégie devrait : a) faciliter l'accès des pays pauvres aux technologies à forte intensité de main-d'oeuvre; b) renforcer la capacité des pays en développement à ouvrir à leurs produits de base un accès aux marchés des pays développés; c) donner aux pays en développement un accès plus large aux soins de santé et aux produits sanitaires des pays industrialisés; d) améliorer les mesures tendant à stimuler la recherche agricole et l'innovation technologique au plan national, avec pour objectif de renforcer la position des pauvres en faisant d'eux des égaux dans la création de richesse sur un pied d'égalité; et e) créer un partenariat plus efficace afin de tirer le meilleur parti des compétences de toutes les parties prenantes – gouvernements, secteur privé, associations bénévoles et sociétés civiles – dans la lutte contre la pauvreté.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes signale que les efforts déployés tout au long des années 90 ont entraîné une réduction de la proportion des ménages pauvres et de la gravité de la pauvreté dans la région. En données agrégées, cette réduction a permis à la région de regagner une bonne partie du terrain perdu pendant les années 80. Les taux de pauvreté urbaine relative et

d'indigence rurale restent cependant plus élevés qu'ils ne l'étaient il y a 20 ans. On doit compter parmi les succès les plus remarquables des années 90 la réduction de plus de 10 % des taux de pauvreté au Brésil, au Chili et au Panama, et ceci alors même que ces pays présentaient des taux de croissance économique par habitant très contrastés.

6. Pendant la deuxième moitié des années 90, la République dominicaine, le Mexique et la plupart des pays d'Amérique centrale ont connu une croissance économique soutenue et un certain nombre de ces pays ont marqué des points dans leur lutte contre la pauvreté. Les pays d'Amérique du Sud, par contre, ont connu un ralentissement économique et/ou une stagnation, suivie d'une reprise; dans certains cas, il en est résulté une stagnation, voire une détérioration du niveau de vie. En gros, si le *nombre* des pauvres en Amérique latine a légèrement augmenté entre 1997 et 1999, passant de 204 millions à 211 millions de personnes, les *pourcentages* de ménages et d'individus pauvres sont restés eux plus ou moins constants.

7. Pour l'ensemble de l'Amérique latine, selon des projections préliminaires basées pour l'essentiel sur les données macroéconomiques des pays de la région, le taux de pauvreté pourrait avoir baissé, en 2000 grâce à l'augmentation du taux de croissance enregistrée cette année-là, surtout au Mexique et au Brésil qui représentent ensemble plus de la moitié de la population de l'Amérique latine. Toujours en 2000, la proportion des ménages pauvres est estimée à environ 34 % et celle des ménages indigents resterait plus ou moins constante à environ 14 %.

8. Si ces projections se confirment, la nouvelle décennie aura commencé avec un nombre de pauvres moins élevé qu'il ne l'était en 1999, ce qui mettrait un terme à la hausse qui a caractérisé les années 90. Le nombre des pauvres aurait ainsi diminué d'environ 1,9 million, pour s'établir à environ 210 millions. Les chiffres semblent également signaler un renversement positif de tendance dans la réduction de l'extrême pauvreté, avec une baisse projetée d'environ 2 millions du nombre total des indigents, lequel s'établirait à 87 millions.

9. Pour réaliser l'objectif d'une réduction de moitié du taux d'extrême pauvreté d'ici à 2015 convenu lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et inscrit dans la Déclaration du Millénaire, un bon nombre des pays d'Amérique latine devront consentir des efforts importants mais réalisables. Étant donné le modèle de développement qui prévaut actuellement, la croissance économique jouera un rôle majeur dans cette entreprise. Il ressort d'études menées par la Commission sur la corrélation entre croissance économique et évolution de la pauvreté dans la région¹ pendant les années 90, à chaque point de pourcentage de croissance correspondait une baisse de 1,21 % du taux d'extrême pauvreté. On constate cependant de larges écarts par rapport à cette moyenne, qui s'explique par le fait que cet effet de réduction de la pauvreté était beaucoup plus accusé dans les zones urbaines que dans les zones rurales et dans les pays présentant des taux d'extrême pauvreté inférieurs à la moyenne régionale (18 %) que dans ceux présentant des taux de pauvreté supérieurs.

10. À l'heure actuelle, en ce début de millénaire, on estime que 18 % des habitants de l'Amérique latine (chiffre qui tient compte du fait que dans les segments les plus pauvres de la population les ménages sont composés d'un nombre plus élevé d'individus) vivent dans l'extrême pauvreté. Pour que la région atteigne l'objectif de réduction de moitié de ce taux, elle devra enregistrer un taux de croissance annuel de son produit intérieur brut par habitant de 2,3 % pendant les 15 prochaines années,

ce qui veut dire que l'activité économique totale devra croître à un taux annuel moyen d'environ 3,8 %. Bien que cela soit faisable, cela représente néanmoins un défi considérable dans les circonstances actuelles pour une région qui n'a pas connu de taux de croissance moyen sur 10 ans aussi élevé depuis les années 70. En fait, si la stagnation ou la contraction économique qui frappe actuellement certains pays persiste et si le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant de la région reste le même que pendant les années 90, c'est-à-dire 1,5 % par an, il faudra environ 23 ans pour réduire les taux de pauvreté de moitié.

11. Il y a donc là, manifestement, un défi formidable à relever. Cela veut dire en effet qu'en Amérique latine, pendant les 15 prochaines années, il faudra déployer des efforts considérables pour formuler et mettre en oeuvre des politiques de développement économique et social qui feront accéder des millions de gens à un niveau élémentaire de consommation, de services sanitaires et d'emploi. Pour réaliser cet objectif, il faudra également déployer des efforts résolus pour aligner les politiques de développement économique sur la croissance démographique, faute de quoi le déphasage entre croissance économique et croissance démographique empêchera de mettre plus de ressources à la disposition des familles pauvres.

12. L'Amérique latine devra donc faire un effort prodigieux – mais possible – pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté fixé par les Nations Unies pour les 15 prochaines années. On doit cependant se rappeler que certains pays sont beaucoup mieux placés pour cela que d'autres, compte tenu des différences mentionnées plus haut. En conséquence, toute analyse de la situation, et notamment les projections qui en découleraient, devra prendre en compte un certain nombre de facteurs supplémentaires particuliers à chaque pays pour donner une idée plus précise de l'ampleur du défi posé par une réduction de moitié du taux d'extrême pauvreté dans les 15 ans.

13. Réduire de moitié non seulement le taux d'extrême pauvreté, mais aussi celui de la simple pauvreté représenterait pour l'Amérique latine un objectif qui, pour être plus ambitieux, n'en serait pas moins à la hauteur du degré relatif de développement atteint par la région dans le contexte international. En données agrégées, pour atteindre cet objectif, l'Amérique latine devrait enregistrer un taux de croissance annuel de son produit intérieur brut par habitant de 2,9 % pendant les 15 prochaines années. En données par pays, celles des économies latino-américaines qui présentent les taux de pauvreté les plus élevés devraient afficher un taux de croissance annuel de leur produit intérieur brut par habitant de près de 4 %. Là encore, ce chiffre doit être comparé au taux de croissance annuel moyen par habitant du produit intérieur brut pendant les années 1990, qui, comme on l'a dit plus haut, n'a été que de 1,5 %.

B. Organismes des Nations Unies

Banque mondiale

14. La Banque mondiale a déclaré que les objectifs internationaux de développement constituent un étalon à partir duquel mesurer les progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté. Ces objectifs dérivent des accords et résolutions issus des conférences mondiales organisées par les Nations Unies pendant la première moitié des années 90. Nombre d'entre eux ont été incorporés aux résolutions adoptées lors du Sommet du Millénaire. En septembre 2000, la Banque mondiale, le

Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques les ont adoptés à leur tour.

15. Ces objectifs ne seront pas faciles à réaliser. Pour les inscrire dans la réalité, il faudra un engagement véritable et une action concertée de la part des citoyens, des gouvernements et des organismes internationaux. La Banque mondiale estime que les sept mesures ci-après seraient utiles à cet égard : a) privilégier une croissance rapide, durable, qui profite aux pauvres et qui réduise les inégalités; b) stimuler la participation des pauvres à la vie politique et à la prise de décisions sur le plan local; c) réduire la vulnérabilité aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles, aux maladies et à la violence; d) investir dans l'élément humain par le biais de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux élémentaires; e) encourager l'égalité entre les sexes et mettre fin aux autres formes d'exclusion sociale; f) mettre en place de réels partenariats entre la société civile, les gouvernements et les organismes internationaux; et g) encourager un débat public sur ces objectifs et sur les moyens de les atteindre.

Notes

- ¹ Voir Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Panorama social de America latina 2000-2001*, septembre 2001.